

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



Communauté de Communes du Limouxin

Enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Alaigne Du mardi 9 Janvier 2018 au jeudi 8 Février 2018 inclus Siège de l'enquête : mairie d'Alaigne

Caractéristiques principales du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme :

Modifications du zonage et du règlement des zones agricoles et naturelles.

Des informations peuvent être demandées à M. Jean PERILLOU, Maire d'Alaigne (2 Place de l'Hôtel de la mairie – 11240 ALAIGNE), responsable du projet.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition au public/consultation du dossier :

Durée de l'enquête de 31 jours : du mardi 9 Janvier (ouverture à 9h00) au jeudi 8 Février 2018 (clôture à 12h).

Le Commissaire enquêteur : M. Jean Louis DARLAY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors de permanences, à la mairie d'Alaigne :

- Le MARDI 9 JANVIER 2018, de 9h00 à 12h00
- Le JEUDI 8 FEVRIER 2018, de 9h00 à 12h00

Mise à disposition et consultation du dossier : Les pièces du dossier seront consultables par le public en support papier à la mairie d'Alaigne, aux jours et heures habituels d'ouverture (*adresses et horaires d'ouverture mentionnées en bas de page*), et par voie dématérialisée sur le site internet de la communauté de communes (www.cc-limouxin.com) pendant toute la durée de l'enquête.

Observations du public : Chacun pourra consigner ses observations ou propositions :

- Par écrit sur le registre d'enquête prévu à cet effet (en mairie d'Alaigne),
- Par écrit, à M. DARLAY, commissaire enquêteur – mairie d'Alaigne – 2 Place de l'Hôtel de la mairie – 11240 ALAIGNE
- Par message électronique à l'adresse : commune-alaigne@wanadoo.fr
- Lors des permanences tenues par M. le commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête publique :

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie d'Alaigne (2 Place de l'Hôtel de la mairie – 11240 ALAIGNE) ou sur le site internet de la communauté de communes (www.cc-limouxin.com). Une copie du rapport et des conclusions sera adressée à M. le Préfet de l'Aude pour être tenue à la disposition du public pour la même durée.

MAIRIE D'ALAIGNE

2 Place de l'Hôtel de la mairie – 11240 ALAIGNE

Ouvert au public : lundi et vendredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h15, mardi et jeudi de 10h à 12h

